



DECISION D'APPROBATION D'UN SYSTEME QUALITE

Décision n° BV AIX-IND-2470977

BUREAU VERITAS S.A., agissant dans le cadre de la demande d'évaluation du 15/11/2010 et de son habilitation au titre

- de l'article 23 §.4 de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié ;
- de l'article 13 du décret 2001-386 du 03 mai 2001 modifié et de sa notification pour l'application de la Directive 2010/35/UE relative aux équipements sous pression transportables ;
- de l'article 14 du décret 2001-386 du 03 mai 2001 modifié;

approuve le système qualité du demandeur, désigné ci-après :

Société : **SMR**

Adresse : **1191, Route de la Gare – 83110 SANARY SUR MER**

- pour effectuer les requalifications périodiques des équipements sous pression, prévues à l'article 20 de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié, en référence à l'article 23 §.4 et dans les conditions prévues à l'annexe 2 de l'arrêté, et apposer à l'issue de celles-ci, le poinçon de l'Etat Français dit « à tête de cheval », des équipements suivants (description, identification du (des) type(s)) : **Bouteilles de plongée sous-marine / ARI en acier ou alliage d'aluminium, extincteurs portables, filtres HP pour banc de remplissage de bouteilles de plongée, récipients fixes.**
- pour effectuer le contrôle périodique des récipients sous pression transportables, prévu à l'article 13 du décret 2001-386 modifié, ou à l'article 14 du dit décret et selon les dispositions du titre II de l'arrêté du 3 mai 2004 modifié, et apposer à l'issue de ce contrôle, le numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), des équipements suivants (description, identification du (des) type(s)) : **Bouteilles forgées pour gaz industriels (hors gaz toxiques ou corrosifs) et bouteilles soudées pour gaz industriels (hors acétylène) en acier ou alliage d'aluminium et récipients mobiles en matériaux autres que métalliques, cadres de bouteilles.**
- pour apposer le poinçon "Pi" suivi du numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), à l'issue du 1^{er} contrôle périodique des bouteilles à gaz suivantes, portant le marquage « epsilon » (description, identification du (des) type(s)) : **Bouteilles forgées pour gaz industriels (hors gaz toxiques ou corrosifs) et bouteilles soudées pour gaz industriels (hors acétylène) en acier ou alliage d'aluminium.**

Cette décision est valable jusqu'au 25/04/2016, sous réserve du résultat favorable des audits de surveillance prévus dans le contrat signé entre le demandeur et Bureau Veritas et des éventuelles actions de surveillance complémentaires demandées par Bureau Veritas.

Le système qualité approuvé concerne les sites d'intervention du demandeur, suivants : **SANARY SUR MER**

Référence du rapport « Bureau Veritas » d'audit d'évaluation initiale du système qualité du demandeur : **2470977 du 09 Janvier 2013**

Toute modification du système d'assurance qualité du demandeur dont l'évaluation a fait l'objet du rapport référencé ci-dessus et de la présente décision, devra être communiquée à Bureau Veritas.

<i>Etabli à</i>	<i>Le</i>	<i>Par</i>	<i>Signature</i>
Aix en Provence	26 Avril 2013	F. LACHIZE	